

INTERGÉNÉRATIONNEL

Koter chez un senior



« 1 Toit 2 Âges » propose des formules de cohabitation entre étudiants et seniors dans plusieurs villes de Belgique. Pour créer du lien et rendre service.

LA VIE EN DUO.

Briser la solitude pour l'un, disposer d'un cadre sécurisant pour l'autre.

Sortir les poubelles, aller chercher les médicaments à la pharmacie, assurer une présence... Voilà le type de services qu'Audrey, étudiante de dix-neuf ans, assure pour la personne qui l'héberge, âgée de septante-huit ans. En échange, elle bénéficie d'un kot à prix réduit et d'un cadre de vie rassurant et studieux.

Un senior et un étudiant : de tels binômes, l'ASBL « 1 Toit 2 Âges » en a formé plusieurs centaines depuis sa création en 2009. C'est une Française, Claire de Kerau-

tem, qui a lancé le projet. Récemment installée en Belgique, elle a constaté que le concept d'habitat intergénérationnel, qu'elle connaissait en France, n'existait pas en Belgique. Après avoir pris avis auprès du bourgmestre de sa commune bruxelloise et des services logement de l'ULB et de l'UCL, elle s'est sentie confirmée : il manque de logements accessibles pour les étudiants et la formule intergénérationnelle constituerait une alternative intéressante. Elle s'est donc lancée avec cette ASBL.

FORMULE WIN-WIN

À la base du projet, l'idée que chacun des partenaires de la cohabitation peut y trouver un intérêt. Pour le senior, c'est souvent une façon de rester plus longtemps dans sa maison. La présence régulière d'un étudiant est sécurisante et permet de briser la solitude. Colette, 84 ans, se sentait fort seule dans sa maison : « Je vis ici depuis 1960. C'est grand car mon mari, décédé il y a trois ans, était médecin, et nous avons six enfants. La maison a été

bien remplie pendant de nombreuses années. Maintenant, je n'ai pas envie de la quitter. Par contre, avec une présence, cela me convient tout à fait. » Pour certains, cela apporte aussi un petit complément de revenus bien précieux.

L'étudiant peut quant à lui bénéficier d'un kot économique (180 à 300 € par mois selon la formule) et d'un environnement calme et propice à l'étude. Cela rassure aussi certains qui vivent pour la première fois en autonomie, loin de la maison familiale. De cette manière, les étudiants disposent parfois d'un kot bien plus agréable que ce qu'ils auraient pu trouver sur le marché classique, comme en témoigne Audrey : « C'est avec un pincement au cœur que ma cohabitation avec Madame B se termine après trois ans chez elle. Ça a été une belle expérience. Ma chambre était si calme et spacieuse que je vais avoir du mal à retrouver un tel cadre. »

Au-delà des avantages concrets, la formule permet aussi parfois une belle aventure relationnelle. Minhee garde un souvenir ému de la dame qui l'a hébergée pendant deux ans : « J'ai eu de longues discussions avec elle.

Je n'avais jamais connu une telle complicité avec ma grand-mère ou une autre personne âgée. » Une dame âgée a confié à l'ASBL, après le départ définitif d'une étudiante : « Et voilà, trois années de cohabitation heureuse viennent de prendre fin avec Marie. Elle est partie il y a à peine deux heures avec son sourire, des larmes au bord des cils, sa valise et son diplôme sous le bras. J'ai fait la forte. Je l'ai félicitée et lui ai souhaité bon vent. Mais je me sens un peu comme une mère poule dont le dernier oisillon vient de s'envoler du nid... »

QUESTION DE FEELING

Pour que la cohabitation se passe bien, l'association rencontre au préalable les candidats, aussi bien les seniors que les étudiants. Marie Bukowicz, responsable de l'antenne liégeoise, explique comment cela fonctionne. « Je rends visite aux seniors candidats pour un hébergement. Je vérifie qu'ils disposent bien d'une chambre indépendante avec un lit, une table, une chaise et une armoire. Je leur explique la manière dont cela fonctionne. Même chose avec les étudiants. La rencontre me permet d'évaluer si les attentes de l'un et l'autre correspondent bien à notre philosophie. Pour le reste, cela se passe surtout au niveau du feeling. Je me dis que tel étudiant et tel senior devraient bien s'entendre et je les mets en présence. Après cette rencontre, ils me recontactent chacun de leur côté. S'ils sont par-

tants, ils rédigent entre eux une convention d'hébergement, qui précise les modalités pratiques. J'assure aussi un suivi tout au long de l'année, avec un contact au moins tous les deux mois. Si un problème se pose, l'étudiant comme le senior peut me contacter, et l'on cherche une solution ensemble. Mais je dois dire que, depuis l'ouverture de l'antenne liégeoise il y a deux ans, je n'ai jamais dû faire face à des problèmes sérieux. »

DEUX FORMULES

Depuis sa création, « 1 Toit 2 Âges » propose deux formules. Dans la formule « Service », l'étudiant s'engage à rendre quelques services, pour un maximum de cinq heures par semaine. Il faut préciser que les services rendus par l'étudiant ne sont en aucun cas de l'ordre des

soins. Si le senior nécessite l'intervention d'une infirmière ou garde-malade, ces soins continuent d'être assurés par des professionnels. Dans la formule « Classique », l'étudiant assure uniquement une présence bien-

veillante dans la maison. L'indemnité d'hébergement, dans ce cas, est plus élevée. Depuis janvier 2014, la formule « Service » s'est étendue aux familles, avec le kotsitting. Dans ce dernier cas, les services rendus sont surtout de l'ordre du baby-sitting.

On l'aura compris, un tel projet, s'il permet à chacun d'en sortir gagnant, ne fonctionne que sur base de quelques valeurs, d'ailleurs rappelées par la Charte du senior et de l'étudiant : le respect, la discrétion, la tolérance, le savoir-vivre et la solidarité.

José GÉRARD



L'ASBL dispose actuellement d'antennes à Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve, Marche-en-Famenne, Charleroi, Mons et Namur.

www.1toit2ages.be ☎ 0475.93.28.28
direction@1toit2ages.be

INDICES

AVEC UN C. Le prochain recteur de l'UCL a promis de ne pas toucher au « C » de catholique dans l'intitulé de son université. Les deux derniers candidats en lice s'y étaient engagés. Le vainqueur, Vincent Blondel, s'y tiendra donc.

TEST. Un accord entre la Fondation Le Bon Samaritain, créée par Jean-Paul II, et le groupe pharmaceutique américain Gilead Sciences offrira prochainement un accès gratuit au test du SIDA mais aussi à des thérapies antirétrovirales aux 120 000 habitants du district de Shinyanga, dans le nord de la Tanzanie.



PAS FOOT. À quelques mois du Mondial, les évêques du Brésil modèrent l'enthousiasme que peut susciter l'événement. Dans un message, ils se montrent solidaires des manifestants qui continuent de contester l'organisation de la Coupe du monde, réagissant contre le coût des constructions de stades et autres infrastructures alors que le pays ne parvient pas à offrir un service public minimal, notamment en matière de santé, d'éducation et de transports.

INTERNET. Dimanche 23 mars a eu lieu une première en Belgique : une messe diffusée uniquement via internet à partir de la paroisse Ste-Alix à Woluwe-St-Pierre.

DROITS HUMAINS. Quelque 163 millions d'euros émanant de la fortune de Ferdinand Marcos vont servir aux Philippines à accorder des compensations financières aux victimes des violations des droits humains commises par le régime de l'ex-dictateur de 1972 à 1986.

